

PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 13 février 2026

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Pascal OUTREBON, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET

Le quorum étant atteint (13 présents sur 15 membres en exercice), le Bureau Communautaire peut valablement délibérer.

Christian FROMONT a été désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2026

II - DECISIONS SUR DELEGATIONS

Santé

1. Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de la création de l'antenne de la Maison des adolescents à Mornant

Culture

2. Approbation du renouvellement de la convention avec l'association "Le Temps d'un Film"

III – POINTS D'INFORMATION

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (ANNEXE 1)

II - DECISION SUR DELEGATIONS

Par délégations du Conseil Communautaire consenties le 24 janvier 2023 :

⇒ SANTE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule dans le cadre de la création de l'antenne de la Maison des adolescents à Mornant (délibération n° BC-2026-010)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-29-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence en matière de Santé/Bien-être,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver la constitution des dossiers de demandes de subvention et solliciter les différents organismes partenaires,

Vu la délibération n° CC-2025-058 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2025 approuvant l'engagement de la Copamo pour la création de l'antenne de Mornant concernant la Maison des adolescents,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Solidarités et Vie sociale",

La création de l'antenne locale de la Maison des adolescents s'inscrit dans le projet PHENIX qui vise à apporter une réponse territoriale innovante quant à la prise en charge des adolescents en souffrance psychique sur le territoire semi-rural de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Coteaux Rhodaniens.

Le projet a pour objectif notamment d'être au plus près des jeunes habitants sur le sud du Département. La mobilité de l'équipe pluridisciplinaire est donc un des enjeux principaux quant à la capacité à se projeter sur le territoire et à aller au plus près du public.

Afin de faciliter cette mobilité, la Copamo souhaite acquérir un véhicule pour le mettre à disposition de la Maison des adolescents, service du Médipôle Hôpital Mutualiste.

Il est donc nécessaire d'acheter un véhicule électrique ayant une capacité suffisante pour se déplacer en équipe et polyvalent pour répondre à la pluralité des missions.



Le montant total de l'opération pour l'achat d'un véhicule dédié à la navette est estimé à :
32 561,84 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'achat d'un véhicule

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition véhicule	32 561,84 €	Subvention Région	16 280,00 €
		Autofinancement	16 281,84 €
TOTAL HT	32 561,84 €	TOTAL HT	32 561,84 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un véhicule dédié à la navette de l'équipe pluridisciplinaire de l'antenne de la Maison des Adolescents à Mornant,

AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la dotation « Accès à la santé » ainsi que le soutien financier éventuel de tout autre organisme ou collectivité susceptible de participer,

AUTORISE Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **CULTURE**

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

Approbation du renouvellement de la convention avec l'association "Le Temps d'un Film" (délibération n° BC-2026-011)

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », dont la gestion du Centre Culturel « Jean Carmet »,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les conventions de partenariat nécessaires au bon fonctionnement des activités du service culturel,

Vu la délibération n° BC-2023-012 du Bureau Communautaire du 24 janvier 2023 approuvant la convention triennale 2023-2025 avec l'association « Le Temps d'un Film »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 3 février 2026,

L'objet de l'association Le Temps d'un Film, à savoir proposer un cinéma convivial et chaleureux, est étroitement lié à l'activité de Jean Carmet et au maintien de ses labels Art & Essai.

Aussi, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre les deux structures pour la période 2026-2028, pour favoriser l'organisation et la mise en œuvre de rencontres et d'événements thématiques autour du cinéma.



Ces rendez-vous permettent d'élargir les publics, d'enrichir et diversifier les offres cinématographiques. Il est prévu d'organiser environ 4 soirées thématiques par saison, assorties de rendez-vous occasionnels lors de certains événements. Chaque année, un avenant à la convention détaillera le programme prévisionnel des actions de l'association.

Le partenariat vise également à intégrer le nouveau dispositif « Ambassadeurs jeunes du cinéma » lancé par le CNC pour renforcer la cinéphilie des 15-25 ans, les rendre actifs dans leur rapport à leur salle de proximité (animation en salle, relai auprès des autres jeunes, programmation...) et favoriser la découverte des métiers du cinéma. Ce dispositif devrait aussi contribuer à la dynamisation du TCJC, notamment dans le contexte de l'arrivée du Spot au sein des locaux, et favoriser l'accès de la jeunesse à la culture.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 650 € sera versée à l'association et la Copamo prendra également en charge le coût d'un abonnement annuel de 10 places de cinémas pour chaque jeune ambassadeur membre de l'association.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association « Le Temps d'un Film » (ANNEXE 2),

AUTORISE Monsieur le Président à la signer, ainsi que l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette collaboration artistique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer également les avenants annuels à intervenir pour la durée de cette convention,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget principal.

III – POINTS D'INFORMATION

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Président

Monsieur Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance

Monsieur Christian FROMONT